

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Patrick Schmied, Anne-Marie von Arx-Vernon, Nelly Guichard, Luc Barthassat, Mario Cavaleri, Guy Mettan et Pascal Pétroz

Date de dépôt: 24 mai 2005

Messagerie

Proposition de motion visant à favoriser l'introduction du bilinguisme à l'école genevoise

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- la richesse culturelle que constitue la connaissance d'une ou plusieurs langues ;
- l'importance de bien maîtriser les langues dans notre société pour être privilégié sur le marché de l'emploi et performant sur le marché du travail ;
- la nécessité pour les Romands de maîtriser, à tout le moins, l'allemand et l'anglais (et/ou l'italien) ;
- la nécessité de maintenir l'attractivité de Genève en tant que centre des entreprises et des organisations internationales ;
- l'insuffisance des connaissances linguistiques des élèves à leur sortie du cycle d'orientation et du collège ;
- la possibilité avérée d'enseigner un grand nombre de matières dans une langue seconde, tout au long de la scolarité (apprentissage par immersion bilingue) ;
- les bénéfices reconnus de l'apprentissage d'une langue par immersion dès le plus jeune âge ;

- les bonnes expériences constatées dans plusieurs écoles privées de cantons romands ;
- les bonnes expériences constatées dans certains collèges de Genève qui délivrent une maturité « mention bilingue » ;
- que seuls certains élèves atteignant le collège bénéficient d'un enseignement bilingue ;

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place un **projet pilote** d'enseignement bilingue par immersion dans quelques classes du canton dès la 1^{re} année primaire ;
- à cet effet, recenser les enseignants maîtrisant l'allemand ou l'anglais et volontaires pour un tel enseignement.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Une des missions principales de l'école est de transmettre de solides connaissances aux élèves en matière de langues. Or, force est de constater que les élèves genevois, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'ont pas d'assez bonnes compétences linguistiques en allemand, en anglais et en italien. Il en va de même pour la plupart des élèves à la sortie d'une formation du post-secondaire.

Les élèves ne sont par conséquent pas suffisamment préparés pour affronter un monde du travail qui exige toujours davantage de compétences linguistiques, quel que soit le domaine d'activité.

Soucieux de donner un maximum de chances à certains élèves d'apprendre l'allemand ou l'anglais dans des conditions optimales, le Département de l'instruction publique a mis en place, au Collège de Genève, depuis la rentrée 2003, des parcours d'enseignement par immersion garantissant l'obtention d'un certificat de maturité mention bilingue en allemand aux collèges Calvin et De-Candolle et en anglais au collège Rousseau et à l'Ecole de commerce André-Chavanne.

Il faut saluer cette bonne initiative, mais aussi ne pas oublier que ce système ne bénéficie qu'à certains « bons » élèves du Collège et qu'une langue s'apprend mieux encore si elle est enseignée dès le plus jeune âge.

Définitions

Immersion :

La langue ne doit plus seulement être l'objet mais aussi l'instrument de l'enseignement. En plus des cours traditionnels de langue, qui restent indispensables pour fixer et structurer les connaissances, des matières telles que le dessin et l'éducation physique pour les petits, la géographie et l'histoire à titre d'exemple pour les plus grands, doivent être dispensées dans la langue seconde;

Immersion partielle :

L'enseignement est donné en partie dans la langue du lieu (en l'occurrence le français) et en partie dans la deuxième langue ;

Immersion partielle précoce :

L'enseignement est dispensé dès les premières années d'école primaire de l'enfant.

Cette méthode se révèle être l'apprentissage qui utilise au mieux les potentialités de l'élève.

Expériences réussies

Le système d'immersion bilingue partielle précoce a fait ses preuves dans de nombreux pays (notamment au Canada et en Italie dans le Val d'Aoste), dans différents cantons suisses (Fribourg et Valais) ainsi que dans des écoles privées du canton de Genève (Ecole Moser bilingue, Ecole Internationale).

A Genève aujourd'hui, seuls certains collégiens bénéficient du parcours d'enseignement par immersion aboutissant à l'obtention d'une maturité mention bilingue.

En dehors de cette offre limitée, seuls les élèves nantis peuvent bénéficier de séjours à l'étranger extrascolaires souvent coûteux. La bonne connaissance des langues est encore le privilège d'une élite, qui peut faire fructifier les connaissances acquises à l'école.

Nous considérons qu'il est nécessaire de repenser l'enseignement des langues à l'école publique dès l'école primaire.

Pour ce faire, des expériences (projet pilote) en matière d'immersion bilingue partielle précoce doivent être menées à Genève dans quelques classes primaires du canton.

Nous sommes conscients qu'une généralisation n'est à ce jour pas réaliste. En effet, les enseignant-e-s du primaire manquent pour la plupart des compétences linguistiques exigées du corps enseignants pour mener un enseignement dans une autre langue.

En revanche, il existe un certain nombre d'enseignants bilingues capables d'enseigner, en plus des cours traditionnels de langues (qui ne disparaissent pas), d'autres matières dans une langue seconde et de mener à bien des projets pilotes dans des classes primaires du canton.

Ces expériences permettront d'évaluer les résultats de l'immersion bilingue partielle précoce à l'école publique et de définir, si les évaluations sont concluantes, les moyens à mettre en œuvre (moyens matériels et financiers, compétences et formation des enseignants, etc.) pour généraliser l'immersion bilingue partielle précoce à l'école publique. Au bénéfice de cet exposé des motifs, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver bon accueil à la présente motion.